

COMMUNIQUE DE PRESSE



Les syndicats de la branche des Commissaires de Justice et des Sociétés de Ventes Volontaires claquent la porte des négociations salaires !

Le 19 juin 2024, s'est tenue la neuvième réunion de négociations portant sur la revalorisation des minima conventionnels. Ces négociations ont été initiées en octobre 2023, et force est de constater que les multiples propositions des organisations syndicales, ont toute été refusées par le collègue patronal.

Le constat aujourd'hui après 8 mois de négociations c'est que 6 échelons sont en dessous du SMIC dans la nouvelle grille de classification, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023 et que le SMIC risque d'être de nouveau réévalué dans quelques mois, ce qui pourrait porter d'autres coefficients en dessous du SMIC !

Pourtant, depuis octobre 2023, l'ensemble des syndicats de la convention collective a demandé une revalorisation de la valeur du point de référence à 9€, puis une valeur du point à 8,89€) ces deux propositions ont été rejetées par le patronat qui a proposé :

- Une valeur de point de référence à 8,54€ (jusqu'au coefficient 214) + un maintien de la valeur du point complémentaire à 8,19 €
- Une revalorisation minimaliste des 6 coefficients actuellement en dessous du SMIC.

Le 19 juin, l'intersyndicale a proposé une revalorisation significative de plusieurs coefficients ainsi que la fixation de la valeur de point de référence à 8,65€. Après nous avoir indiqué qu'il était finalement trop compliqué de revoir les coefficients ciblés par l'intersyndicale, le patronat nous a fait une ultime proposition fixant la valeur du point de référence à 8,57€ ! Cette proposition indécente pour les salarié.e.s a été refusée par l'intersyndicale.

L'ensemble des syndicats refuse que les salarié.e.s soient sous payé.e.s et méprisé.e.s de la sorte.

Devant cette situation de blocage, les syndicats ont quitté la réunion en demandant que seul le sujet des salaires soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de négociation prévue le 4 juillet et que tous les autres sujets de négociation soient mis en suspens.

Contacts :

Pour la CGT, Valérie Baggiani : deploiement.fsetud@cgt.fr

Pour la CFTC, Alexandre Picaud : contact@cftc.droit.chiffres.fr

Pour FO, Paul Briey : branches_services@fecto.fr

Pour la CFE-CGC, Jean-Louis Verniti : spcp.svv@gmail.com